

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 29 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane LE FOLL annonce le versement d'une avance sur les aides de la PAC de près de 3,4 milliards d'euros

—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a souhaité que certaines aides de la politique agricole commune (PAC) puissent faire l'objet d'un versement anticipé.

Ce sont ainsi près de 3,4 milliards d'euros qui ont été versés par anticipation aux agriculteurs, depuis le 16 octobre.

Cette avance exceptionnelle sur les aides de la PAC, qui sont habituellement versées à partir du 1^{er} décembre, constitue un apport de trésorerie important pour les agriculteurs :

- 329.400 exploitations agricoles, soit 98% des demandes potentiellement éligibles, vont bénéficier d'une avance de 50 % de l'aide découplée*, pour un montant de 3,05 milliards d'euros.
- 20.450 éleveurs d'ovins, soit 99% de ceux qui en ont fait la demande, vont percevoir une avance de 50 % sur les aides aux ovins pour un montant de 59,6 millions d'euros.
- 4.900 éleveurs de caprins, soit 99% de ceux qui en ont fait la demande, vont percevoir une avance de 50 % sur les aides aux caprins pour un montant de 6,4 millions d'euros
- 35.300 éleveurs bovins bénéficient également d'une avance de 80 % sur la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et de 50% sur l'aide complémentaire pour un montant total de 223,6 millions d'euros.

Ce versement anticipé n'a été possible que grâce à la forte mobilisation des services du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) que le Ministre tient à saluer.

** L'aide découplée est un soutien au revenu des agriculteurs, indépendant de la production. Elle constitue la principale aide directe de la PAC.*

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr